



FORMULAIRE PIÈCES - DOSSIER SUCCESSION

Afin de nous permettre d'instruire votre dossier, nous vous remercions de bien vouloir nous faire parvenir :

Concernant les personnes

- extrait d'acte de décès (à demander à la mairie du lieu de décès)
- original du livret de famille de la personne décédée (ou original de chacun des livrets de famille en cas de plusieurs mariages), ou à défaut une copie intégrale
- copie du contrat de mariage de la personne décédée, s'il en existe
- copie intégrale des livrets de famille des héritiers avec la copie de leurs cartes nationales d'identité recto et verso
- copie du contrat de mariage des héritiers, s'il en existe
- nom, prénom, adresse, numéros de téléphone et adresse mail de chaque héritier
- profession de chaque héritier
- relevé d'identité bancaire d'un compte personnel de chaque héritier, daté et signé

Concernant les dispositions de dernières volontés

- avez-vous connaissance de l'existence d'un testament ?
- copie de la donation entre époux du défunt s'il en existe

Concernant l'actif

- noms des banques et si possible derniers relevés bancaires ¹
- nom des caisses de retraite de la personne décédée avec références de pension (nous fournir par exemple, copies des attestations fiscales)
- nom et adresse de l'employeur de la personne décédée (si défunt non retraité)
- numéro de sécurité sociale de la personne décédée et adresse de la sécurité sociale

¹ S'il s'agit du décès d'une personne mariée sous le régime de la communauté, fournir également les mêmes éléments pouvant figurer au nom du conjoint survivant.

- titre(s) de propriété de biens acquis, personnellement, pendant le mariage, ou reçus en donation (copie don manuel) ou hérités
- règlement de copropriété
- nom et adresse du syndic de copropriété
- copie carte grise du ou des véhicules automobiles
- références du ou des contrat (s) d'assurance-vie souscrits par le défunt (nom et coordonnées de la Compagnie, numéro de contrat et date de souscription)
- contrat(s) de location : (copie du bail si le défunt était locataire, et (ou) copie du bail si le défunt louait des biens dont il était propriétaire)

Concernant le passif

- copie du dernier avis d'impôt sur le revenu
- copies recto et verso des avis de taxes foncières et taxe habitation
- I.F.I. (ancien I.S.F) (le cas échéant)
- passifs divers (sommes dues ou restant dues au jour du décès)
- indications et références de toute Aide Sociale perçue par le défunt